

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2

Bilan des prospections

LA PAROLE À p.3

Un entrepreneur réalisant des travaux pour Natura 2000

QUESTIONS/
RÉPONSES p.3

En adhérant à Natura 2000, quelle est la garantie que les engagements souscrits ne deviennent pas de plus en plus contraignants ?

ZOOM SUR p.4

Deux milieux humides et leur maintien en bordure de la Rère

La lettre

Natura 2000 SOLOGNE

N°3 juin 2012

Edito

par Jacques Laure

La « Grande Prairie » est une propriété de 8 ha appartenant à la commune de Pierrefitte depuis 2005. Elle fait partie d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF*), située en Sologne, plus grand site terrestre du réseau écologique européen Natura 2000. Ce terrain bordé par la Grande Sauldre est constitué de quatre milieux naturels : peupleraie, mare, pâtures et prairie traversée par la « Fausse Rivière ». Deux milieux d'intérêt européen ont été déterminés : des prairies de fauche et une forêt alluviale à aulnes glutineux et frênes communs.

Comment pratiquer une bonne gestion de ces espaces naturels ?

La Charte Natura 2000 s'est immédiatement imposée. D'abord cette démarche était cohérente avec la politique environnementale menée par la commune et surtout elle avait valeur d'exemple pour l'ensemble des Solognots qui gèrent des espaces naturels.

Basée sur le volontariat, cette signature montrait qu'une collectivité locale adhère totalement à l'esprit « Natura 2000 » : s'engager dans la préservation de son patrimoine naturel sans que cela ne lui impose des frais de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur localement.

Ainsi, de « bonnes pratiques » de gestion de ces espaces ont été dégagées et confirmées. Elles découlent tout simplement des usages et savoir-faire locaux favorables à la conservation des milieux naturels.

Par ailleurs, un sentier pédagogique a pu être créé. C'est bien la preuve que Natura 2000 ne vise pas à mettre tout « sous cloche » !

Aujourd'hui, de nombreux propriétaires solognots ont compris qu'il ne s'agit ni d'une contrainte imposée ni d'une entrave à la liberté de gestion. Au contraire, c'est bien une aide à la mise en valeur d'un patrimoine... et parfois un avantage fiscal... J'encourage toutes les collectivités locales à montrer l'exemple.

Jacques LAURE,
Maire de Pierrefitte sur-Sauldre,
Vice-président du Pays de Grande Sologne.

*Zone d'inventaire de la biodiversité sans dispositions réglementaires

EXPERTISES FLORE/HABITAT SOLOGNE 2012

Une nouvelle campagne d'expertise se prépare. Celle-ci a pour objectif de mieux faire connaître aux propriétaires publics ou privés la richesse de leur patrimoine naturel et de leur proposer des pistes de gestion. Une vraie expertise scientifique gratuite qui ne vous engage pas ! *N'hésitez pas à contacter l'animateur du site Sologne, Grégoire Thauvin.*

UN NOUVEL ANIMATEUR NATURA 2000 !

Depuis janvier dernier, Grégoire Thauvin, jeune ingénieur forestier au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre, a repris activement le flambeau de l'animation du site Natura 2000 Sologne. C'est avec plaisir qu'il répondra à vos questions et vous accompagnera dans vos démarches pour adhérer à Natura 2000 via la charte ou un contrat (contact page 4).



BILAN DES PROSPECTIONS

Depuis 2006, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) réalise en partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre des expertises de la flore et des milieux chez les propriétaires solognots volontaires. Voici un premier bilan.

78 propriétés visitées

Au moins un habitat d'intérêt européen a presque toujours été inventorié sur ces propriétés. Celles-ci font partie des 62 000 ha cartographiés (près de 18 % du site Natura 2000 Sologne !).

Les milieux d'intérêt européen représentent 1,7 % de la surface cartographiée.

Ce taux est conforme aux prévisions. Les milieux ouverts (landes, prairies, pelouses...) recensent 14 habitats et représentent 68 % de la surface des milieux d'intérêt européen cartographiés. Parmi eux, ce sont les prairies maigres de fauche qui couvrent la surface la plus importante (30%). Elles se répartissent sur près de 150 zones. Les milieux forestiers occupent quant à eux 32 % de la surface et regroupent 5 habitats.

La Sologne du Cher concentre la plus grande diversité d'habitats d'intérêt européen. Néanmoins, certains habitats comme la chênaie à Chêne tauzin y sont rares.

Découverte d'espèces protégées

La connaissance s'est améliorée sur le plan floristique. Des espèces protégées aux niveaux régional et national ont été trouvées lors des expertises. Notamment deux plantes aquatiques appartenant à la directive Natura 2000 « Habitats » :

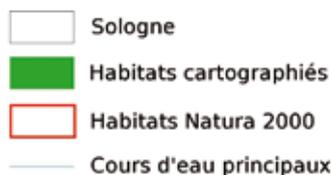
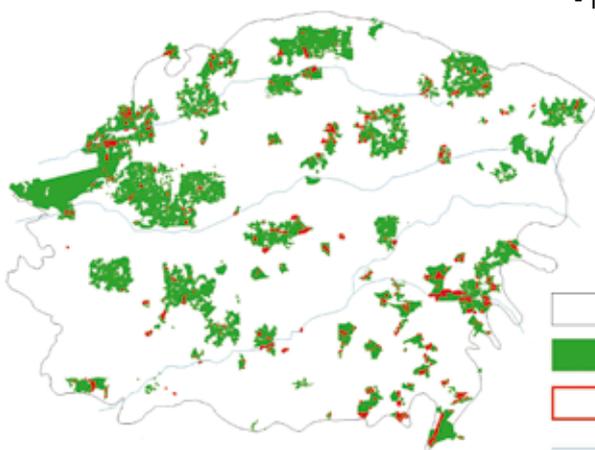
- le Flûteau nageant, aujourd'hui connu sur une dizaine de communes ;
- la Caldésie à feuilles de Parnassie, dont les localisations connues en Sologne sont passées de 1 à 3.

Une espèce rarissime retrouvée

L'Isoète à feuilles ténues, petite fougère endémique des étangs du Centre de la France, a été retrouvée en 2010 en Sologne. Sa dernière mention remontait à 1883 !

Damien Pujol
Chef de projet
au Conservatoire botanique national
du Bassin parisien

Flûteau nageant



Source : CBNBP, 2012

Parole à...

... UN ENTREPRENEUR RÉALISANT DES TRAVAUX POUR NATURA 2000



Michel LEGOUT

dirige une entreprise de BTP à Lailly-en-Val (45), intervient ponctuellement pour restaurer des espaces naturels chez des propriétaires privés, pour les fédérations de chasse et de pêche ou certaines communes. Depuis 2007, il a mené trois chantiers de restauration sur des mares dans le cadre de contrats Natura 2000.

Dans quelles circonstances avez-vous entendu parler de Natura 2000 ?

J'en ai d'abord entendu parler dans le milieu des chasseurs, il y a une dizaine d'années... Je me souviens encore de la levée de boucliers ! Puis plus récemment, des personnes de ma commune ont signé la charte du site. Enfin, mon entreprise a été choisie pour effectuer des travaux prescrits dans le cadre de contrats Natura 2000.

Vous venez de terminer deux de ces chantiers. Comment se sont-ils passés ?

Bien, très bien ! Nous n'avons pas eu de soucis particuliers. Avant les travaux nous nous sommes réunis avec l'animateur et le propriétaire. En cours de chantier, l'animateur est venu suivre l'avancement. À la fin, il a constaté avec le propriétaire que tout avait été fait dans les règles.

Les cahiers des charges vous ont-ils paru contraignants ?

Non, c'est comme pour d'autres chantiers, ce sont des règles de travail normales. Certains milieux nécessitaient de prendre des précautions particulières afin de permettre aux espèces ayant justifié les travaux de pouvoir se réinstaller. Pour les mares, les pentes des rives devaient être reprofilées en pente douce. Nous ne devons pas épandre les boues de curage ni faire du feu n'importe où. Ça représente un léger surcoût pour le propriétaire mais celui-ci reste très raisonnable et est pris en charge via le contrat.

Seriez-vous prêt à mener d'autres travaux dans le cadre de contrats Natura 2000 ?

Oui, mon point de vue a changé au fur à mesure sur Natura 2000. Si les contrats contribuent à améliorer notre environnement c'est bien ! Aujourd'hui nous avons d'ailleurs des travaux à finir.

Merci à
M. Legout.

Questions/ réponses

EN ADHÉRANT À NATURA 2000, QUELLE EST LA GARANTIE QUE LES ENGAGEMENTS SOUSCRITS NE DEVIENNENT PAS DE PLUS EN PLUS CONTRAINANTS ?

La signature de la charte ou du contrat implique le respect pour 5 ans des engagements qui figurent dans le document au moment de sa signature. Les modifications qui pourraient survenir au cours de cette période ne vous concernent donc pas. Celles-ci s'appliqueront pour vous uniquement lors du renouvellement de l'adhésion. À ce moment là, libre à vous de ne pas vous réengager si la contrainte vous semble devenue trop forte.

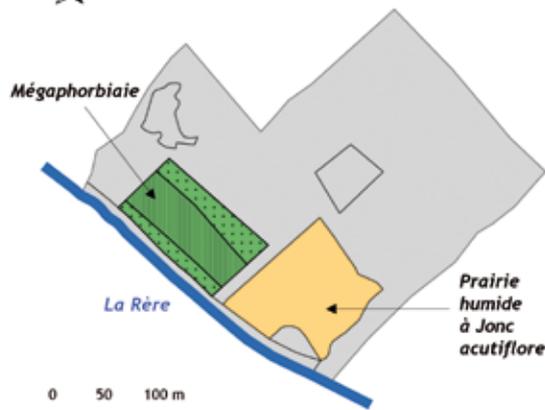
Par ailleurs, la charte du site Natura 2000 Sologne est le fruit d'une concertation. Toute modification doit être proposée lors d'un comité de pilotage (COPIL) et validée par les préfets des trois départements concernés (Loiret, Loir-et-Cher et Cher). Ce COPIL regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, agriculteurs, environnementalistes, etc.), de façon à ce que les intérêts de chacun soient défendus.

À titre d'exemple, la charte a été assouplie en 2010 vis-à-vis de l'assec des étangs. Ceci était une revendication des propriétaires solognots qui ont été écoutés.

DEUX MILIEUX HUMIDES ET LEUR MAINTIEN EN BORDURE DE LA RÈRE



Mégaphorbiaie restaurée le long de la Rère sur la commune de Presly (18)



Restauration ponctuelle

- Débroussaillage
- Bûcheronnage et débroussaillage

Gestion courante

- Fauche tardive sans export
- Pâturage équin extensif

En 2011, M. Ginoux, un propriétaire solognot sensible à la fermeture d'anciennes prairies bordant la Rère a signé la charte et un contrat Natura 2000. Deux dispositifs complémentaires pour un même objectif : conserver ces milieux remarquables !

Mégaphorbiaie et prairie à Jonc acutiflore

Ces deux milieux humides ont régressé en Sologne. Le premier, riche en azote, est composé de grandes plantes à fleurs (Iris faux-acore, Reine des prés...), tandis que le second, sur sol plus pauvre, est formé de fleurs de taille moyenne dont des orchidées. Ces deux milieux abritent des espèces rares de papillons (notamment le Cuivré des Marais) et participent activement à l'épuration de l'eau.

La charte pour pérenniser les bonnes pratiques

Historiquement, la prairie à Jonc acutiflore, était pâturée de façon extensive. Grâce à la charte, le propriétaire a choisi de faire perdurer cette pratique. Il s'est aussi engagé à ne pas amender ses prairies ni modifier leur régime hydrique.

Un contrat pour la restauration et l'entretien

Autrefois pâturée, la mégaphorbiaie s'est peu à peu boisée. La restauration de cet habitat a nécessité d'importants travaux de bûcheronnage et de débroussaillage. En signant le contrat, le propriétaire a pu réaliser ces travaux et être remboursé. L'entretien futur consistera en un broyage tardif (après le 15 août) tous les 2 à 5 ans.

Outre le maintien de ces deux habitats, ces opérations sont favorables au retour de la Loutre d'Europe le long de la Rère.

Pour plus d'informations, contacter Grégoire Thauvin, l'animateur du site Natura 2000 Sologne (contact page 4).

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crfp.fr/ffc
Le CRPF est certifié ISO 14001
Directeur de publication : G. de Moncuit
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : juin 2012

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

